

# N1102

## DÉMÉNAGEMENT

### Autres emplois décrits

- Aide-déménageur / Aide-déménageuse
- Bardeur / Bardeuse en déménagement de transfert industriel
- Chef d'équipe déménageur / déménageuse
- Chef déménageur / déménageuse
- Déménageur / Déménageuse
- Déménageur conducteur / Déménageuse conductrice de poids lourd
- Déménageur emballeur / Déménageuse emballeuse
- Déménageur professionnel / Déménageuse professionnelle

### Définition

- Réalise le déménagement de biens matériels (meublé, appareils, objets, machines, ...) d'un lieu à un autre, pour le compte d'un client.
- Effectue tout ou partie des opérations de manutention (emballage/déballage, montage/démontage, protection, chargement/déchargement du véhicule, réinstallation dans les nouveaux locaux, ...) selon la réglementation (sécurité), les instructions fixées et les impératifs de satisfaction de la clientèle (qualité, délai, ...).
- Peut conduire le véhicule de déménagement.
- Peut coordonner l'activité d'une équipe et les opérations de déménagement.

# Accès à l'emploi

Ce métier est accessible avec un CAP de déménageur professionnel. Il est également accessible sans diplôme ni expérience professionnelle.

Les permis poids lourds C, C1, CE, C1E (précédemment C ou EC) complétés par la Formation Initiale Minimale Obligatoire -FIMO- sont exigés pour les conducteurs de véhicules. Un renouvellement périodique de la FIMO par la Formation Continue Obligatoire -FCO- est exigé.

Une bonne condition physique est requise.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être demandé(s).

## Certifications et diplômes :

- Attestation de formation monte-meubles
- Chariots à mât rétractable (CACES R 489-5) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots à poste de conduite élévable (hauteur plancher > 1,20 m) (CACES R 489-6) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté (CACES R 389)
- Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté (CACES R 489) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots élévateurs à mât rétractable (CACES R 389-5)
- Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (CACES R 389-3)
- Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 kg (CACES R 389-4)
- Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < ou = à 6 tonnes) (CACES R 489-3) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes) (CACES R 489-4) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots porteurs (capacité de charge < ou = à 2 tonnes) (CACES R 489-2A) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots tracteurs (capacité de traction < ou = à 25 tonnes) (CACES R 489-2B) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg (CACES R 389-2)
- Conduite des chariots hors production des chariots à conducteur porté de toutes les catégories (CACES R 489-7) - Depuis le 01/01/2020
- Conduite hors production des PEMP des types 1 et 3 (CACES R 486-C) - Depuis le 01/01/2020
- Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production (CACES R 389-6)
- Formation Continue Obligatoire (FCO)
- Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO)
- Gerbeurs à conducteur accompagnant (CACES R 485) - Depuis le 01/01/2020
- Gerbeurs à conducteur accompagnant (h > 2,50 m) (CACES R 485-2) - Depuis le 01/01/2020
- Gerbeurs à conducteur accompagnant (1,20 m < h < ou = à 2,50 m) (CACES R 485-1) - Depuis le 01/01/2020
- Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m) (CACES R 489-1B) - Depuis le 01/01/2020
- Grues auxiliaires de chargement de véhicules (CACES R 390)
- Grues de chargement (CACES R 490) - Depuis le 01/01/2020
- Grues mobiles (CACES R 383)
- Grues mobiles (CACES R 483) - Depuis le 01/01/2020
- PEMP du groupe A (CACES R 486-A) - Depuis le 01/01/2020
- PEMP du groupe B (CACES R 486-B) - Depuis le 01/01/2020
- Plates-formes élévatrices mobiles de personnel (CACES R 486) - Depuis le 01/01/2020
- Plates-formes élévatrices mobiles de personnes ou PEMP (CACES R 386)
- Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (CACES R 389-1)
- Transpalettes et préparateurs sans élévation du poste de conduite (h < ou = à 1,20 m) (CACES R 489-1A) - Depuis le 01/01/2020

# Compétences

## Savoir-faire

Production, Fabrication	<p><b>Monter et régler une installation, une machine</b></p> <p><b>Démonter un équipement, une installation</b></p> <p>Déménager des matières dangereuses (gaz, produits chimiques, ...)</p> <p>Déménager des objets fragiles ou précieux (objets d'art, meubles d'époques, ...)</p>
Construction	<p>Procéder à une opération de transfert de machine industrielle</p>
Maintenance, Réparation	<p>Réaliser l'entretien du matériel</p> <p>Réaliser une opération de maintenance</p>
Prévention des risques	<p>Superviser des opérations, des actions</p>
Gestion des stocks	<p><b>Réaliser un état des lieux</b></p> <p><b>Ranger les éléments déménagés dans un véhicule ou un conteneur</b></p> <p>Manipuler un engin de manutention ou de chantier</p> <p><b>Charger, décharger, manutentionner des produits</b></p> <p>Déménager des objets volumineux</p> <p><b>Sélectionner et charger le matériel de déménagement en fonction de la commande</b></p> <p><b>Lever des produits pondéreux</b></p> <p><b>Conditionner des produits</b></p>
Logistique	<p>Coordonner des opérations de déménagement</p> <p>Effectuer le transit international d'un convoi de déménagement routier</p>
Transport	<p>Conduire un poids lourd</p>
Relation client	<p>Recueillir et analyser les besoins client</p> <p>Répondre aux attentes d'un client</p>
Développement commercial	<p>Développer et fidéliser la relation client</p>
Stratégie de développement	<p>Évaluer la mise en oeuvre d'un projet, plan d'action</p>
Management	<p>Animer, coordonner une équipe</p>
Organisation	<p>Respecter les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE)</p>

## Savoir-être professionnels

Travailler en équipe  
Faire preuve de rigueur et de précision  
S'adapter aux changements

## Savoirs

Électricité  
**Gestes et postures de manutention**  
**Maintenance de véhicules**  
Mécanique  
Mécanique poids lourds

Domaines d'expertise

Législation sociale  
Réglementation des douanes  
Réglementation du transport de marchandises  
**Réglementation liée au déménagement**  
Caractéristiques du chronotachygraphe  
Lecture de carte routière  
**Lecture de plan, de schéma**  
Calcul dimensionnel (surface, volume, ...)  
Chiffrage/calcul de coût  
**Modalités de chargement/déchargement de marchandises**

Normes et procédés

Utilisation d'équipements d'emballage  
**Utilisation d'outillages manuels**  
**Utilisation de matériel de protection d'objets**  
Véhicule articulé  
Véhicule avec grue auxiliaire de chargement  
Véhicule porteur de plus de 3,5 t

Produits, outils et matières

**Techniques d'arrimage**

Techniques professionnelles

## Contextes de travail



Conditions de travail et risques professionnels

Au domicile d'un particulier  
Déplacements professionnels  
Port d'équipement de protection (EPI, casque...)  
Port et manipulation de charges lourdes



### Horaires et durée du travail

Travail de nuit

Travail en horaires fractionnés

Travail le week-end

---



### Publics spécifiques

Particuliers

---

## Secteurs d'activité

---

- Logistique et transport
-